



Informations générales

Programme des travaux

(voir également ordre du jour provisoire)

Lieu et adresse de la réunion

La seizième Réunion régionale des Amériques se tiendra au centre de conférences ci-après:

Centro de Convenções Ulises Guimarães
Setor de Divulgação Cultural
SDC Eixo Monumental Lote 5
70070-350 Brasília – DF
BRESIL
Tel: +55 61 3429 7673 ou 3223 6814

Organisation de la réunion

La seizième Réunion régionale des Amériques sera ouverte le mercredi 3 mai 2006 à 10 heures. Les groupes se réuniront le 2 mai à 17 heures 30 et, si nécessaire, le mercredi 3 mai à 9 heures, avant la séance d'ouverture. Ils pourront également se réunir les jours suivants, en fonction des besoins.

La discussion du rapport du Directeur général prendra la forme d'une série de débats en séance plénière, la participation étant ouverte à tous les délégués. Différentes activités et manifestations seront également organisées; des renseignements plus détaillés seront fournis ultérieurement.

Les conclusions de la réunion, ainsi que les éventuelles résolutions, seront adoptées le vendredi 5 mai avant la cérémonie de clôture. Un rapport de la réunion sera également publié.

Procédure de la réunion

Le *règlement pour les réunions régionales* ci-joint régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la seizième Réunion régionale des Amériques. L'attention des délégués est attirée sur un certain nombre de points.

Composition des délégations

Conformément à l'article 1, paragraphes 1 et 2 du *règlement* mentionné plus haut, chaque Etat Membre participant à la réunion est invité à s'y faire représenter par une délégation tripartite composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur; ils pourront être accompagnés du nombre de conseillers techniques jugé nécessaire, étant entendu que l'ordre du jour de la réunion ne comprend qu'une question.

L'article 1, paragraphe 4, prévoit que les délégués des employeurs et des travailleurs et leurs conseillers techniques seront désignés en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives des employeurs et des travailleurs du pays ou du territoire considéré, pour autant que de telles organisations existent.

En outre, conformément à la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'OIT, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 56^e session (1971), les Etats Membres sont tenus d'envoyer des délégations tripartites dont les membres puissent agir en pleine indépendance les uns à l'égard des autres. Enfin, la résolution concernant l'action de l'OIT en faveur des travailleuses, adoptée par la Conférence à sa 78^e session (1991), appelle les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à augmenter la représentation féminine dans les délégations qu'ils envoient aux grandes réunions de l'Organisation.

Dispositions financières

Les frais de voyage et les indemnités de séjour des délégués et de leurs conseillers techniques sont à la charge de leurs gouvernements respectifs (article 1 du *règlement*).

Pouvoirs

Conformément à l'article 9 du *règlement*, les pouvoirs des délégués et de leurs conseillers techniques doivent être soumis au Bureau international du Travail avant le **17 avril 2006**. Toutefois, afin de faciliter l'organisation de la réunion, il serait souhaitable que les pouvoirs parviennent au Bureau avant cette date.

Vous trouverez ci-joint un **formulaire de présentation des pouvoirs** qui devra être complété par le ministère concerné et retourné au bureau de la Conseillère juridique, siège du BIT, Genève (fac-similé: + 41 22 799 85 70). Les questions pourront être adressées à: credentials@ilo.org.

Enregistrement

Les délégués devront se présenter personnellement sur le lieu de la réunion où ils pourront retirer leur badge à partir du 2 mai, 10 heures, sous réserve que le Bureau ait reçu leurs pouvoirs.

Interprétation

Les langues officielles de la réunion sont l'anglais et l'espagnol. L'interprétation en portugais et à partir du portugais sera également assurée.

Documents

Le rapport du Directeur général qui servira de base aux débats paraîtra en anglais, français et espagnol. Les documents publiés lors de la réunion, ainsi que les conclusions et les éventuelles résolutions, seront disponibles en anglais et espagnol.

Informations pratiques

Arrangements de voyage et réservation de chambres d'hôtel.

Les délégués sont invités à organiser leur voyage et à réserver les chambres d'hôtel le plus tôt possible afin de pouvoir bénéficier de conditions avantageuses.

Le BIT a négocié des tarifs privilégiés avec un certain nombre d'hôtels situés à proximité du centre de conférences (voir **liste** ci-jointe). Les délégations sont invitées à faire leurs réservations directement auprès de l'hôtel de leur choix en précisant qu'elles participent à la Réunion régionale des Amériques de l'OIT. Même si les noms des délégués ne sont pas encore connus, les réservations devraient être faites le plus rapidement possible et avant le 15 avril 2006.

Un service de navette sera mis à la disposition des participants entre le centre de conférences et les hôtels indiqués sur la liste.

Passeports et visas

Les participants sont invités à s'assurer qu'ils sont en possession des documents de voyage et/ou visa nécessaires pour l'entrée au Brésil et pour tout autre pays par lequel ils devraient transiter.

Ils devront également se renseigner sur les prescriptions sanitaires en vigueur au Brésil et dans les pays par lesquels ils devraient transiter, **procéder aux vaccinations nécessaires et obtenir les certificats correspondants.**

Assurances

Il est vivement conseillé aux participants de contracter, soit à leurs frais, soit à ceux de leur organisation ou de leur gouvernement, une assurance personnelle valable pendant toute la durée de la réunion et du voyage et couvrant les risques suivants: maladie, accidents (y compris les frais médicaux), invalidité temporaire ou permanente, décès et dommages au tiers. Le Bureau ne fournit pas de couverture d'assurance et n'accepte aucune responsabilité dans le cas de demandes de prestation liées à un problème médical préexistant ou surgissant avant, pendant ou après la réunion. Il est rappelé aux participants qu'ils ne devraient voyager que s'ils sont en bonne santé, et il leur est recommandé de respecter scrupuleusement les formalités sanitaires qui pourraient être introduites aux lieux de départ et d'arrivée.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir davantage d'informations sur la seizième Réunion régionale des Amériques ou sur le Brésil, veuillez contacter:

M. Daniel Martínez
Directeur régional pour les Amériques
Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Las Flores, 275 – San Isidro
Lima 27
PEROU
Téléphone: + 511 615 0379
Fac-similé: + 511 615 0403
E-mail: ferrarorra2006@oit.org.pe
Site Web: www.oitamericas2006.org